

Madagascar

Analamanga



FITIAVANA – TANINDRAZANA – FANDROSOANA
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DE LA PLANIFICATION
SECRETARIAT GÉNÉRAL

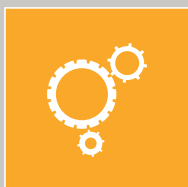
Octobre 2014

Étude Régionale

Bulletin trimestriel

SITUATION DES MOUVEMENTS DES ÉTABLISSEMENTS FORMELS ANTANANARIVO - ANALAMANGA

N°056



**Au troisième trimestre 2014, baisse du nombre
de nouveaux établissements formels
dans la région d'Analamanga**

1.1

ANTANANARIVO RENIVOHITRA EST TOUJOURS FAVORABLE
À LA CRÉATION D'ACTIVITÉS

Au cours du troisième trimestre 2014, le nombre de nouveaux établissements formels dans la région Analamanga baisse de 29,4% (2 084 nouveaux établissements formels contre 2 954 au deuxième trimestre 2014). Durant cette période, le nombre de création mensuelle ne cesse de diminuer : 883 nouveaux établissements au mois de juillet 2014, 579 nouveaux établissements au mois d'août et 622 au mois de septembre. Du fait de la rentrée scolaire, la création d'activités s'est ralentie au mois d'août.

Au troisième trimestre 2014, dans les districts d'Antananarivo I et d'Antananarivo Atsimondrano, la création d'activité est importante:

respectivement de 13,6% et de 15,4%. Ces proportions sont stables par rapport au deuxième trimestre 2014 (respectivement de 14,1% et de 15,3%). Contrairement au district d'Antananarivo IV, la proportion des établissements créés diminue de 3 points (8,7% au deuxième trimestre 2014). De même, le nombre des établissements créés diminue dans les autres districts, comme dans le district d'Andramasina : passant de 124 au deuxième trimestre 2014 à 45 au troisième trimestre 2014. Le nombre des nouveaux établissements dans le district de Manjakandriana augmente légèrement (1%) : allant de 112 au deuxième trimestre 2014 à 115 au troisième trimestre 2014.

1.1.1 Au troisième trimestre 2014, la création d'activité est la plus faible dans le district d'Ankazobe et d'Anjozorobe



Tableau 1

REPARTITION DE L'EFFECTIF DES ETABLISSEMENTS CREES DANS LA REGION ANALAMANGA SELON LE DISTRICT D'IMPLANTATION AU TROISIEME TRIMESTRE 2014							
DISTRICT	SA (EFFECTIF)	EURL (EFFECTIF)	SARL (EFFECTIF)	EI (EFFECTIF)	AUTRES (EFFECTIF)	TOTAL (EFFECTIF)	PART (EN %)
Antananarivo I	2	21	48	195	17	283	13,6
Antananarivo II	1	3	4	152	11	171	8,2
Antananarivo III	2	26	31	126	10	195	9,4
Antananarivo IV	1	8	12	93	4	118	5,7
Antananarivo V	2	12	15	206	8	243	11,7
Antananarivo VI	0	4	10	90	0	104	5,0
Antananarivo Avaradrano	1	5	15	198	13	232	11,1
Ambohidratrimo	2	10	17	162	14	205	9,8
ANKAZOBE	1	2	2	14	2	21	1,0
Manjakandriana	0	1	2	111	1	115	5,5
ANJOZOROBE	0	0	1	30	0	31	1,5
Andramasina	0	0	1	41	3	45	2,2
Antananarivo Atsimondrano	2	16	15	281	7	321	15,4
TOTAL	14	108	173	1699	90	2084	100,0

SOURCE : INSTAT/DIRTANA



1.2

AU TROISIÈME TRIMESTRE 2014, LE NOMBRE DES NOUVELLES SOCIÉTÉS ANONYMES À DOUBLE

Au troisième trimestre 2014, la majorité des nouveaux établissements sont des entreprises individuelles (82%). Durant la même période, le nombre des nouvelles Sociétés à Responsabilité Limitée (SARL) et celui des Entreprises Uni-personnelles à Responsabilité Limitée (EURL) sont stables : respectivement de 108 et 173 (respectivement 108 et 174 au deuxième trimestre 2014). Cependant le nombre de nouvelles entreprises individuelles baisse de 34% par rapport au deuxième trimestre 2014 (2591 entreprises contre 1699

entreprises). Le nombre des nouvelles sociétés anonymes (SA) a doublé : allant de 7 nouvelles SA au deuxième trimestre 2014 à 14 nouvelles SA au troisième trimestre 2014.

Selon le secteur d'activités, comme au deuxième trimestre 2014, le secteur tertiaire reste dominant : 90,4% des nouvelles activités. Par contre, 1% des nouvelles activités des établissements créés se trouvent dans le secteur primaire.

1.2.1 Au troisième trimestre 2014, la majorité des nouveaux opérateurs exercent dans le secteur tertiaire



Tableau 2

RÉPARTITION DES EFFECTIFS DES ÉTABLISSEMENTS CRÉÉS DANS LA RÉGION D'ANALAMANGA SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ AU TROISIÈME TRIMESTRE 2014							
SECTEUR	SA (EFFECTIF)	EURL (EFFECTIF)	SARL (EFFECTIF)	EI (EFFECTIF)	«AUTRES» (EFFECTIF)	TOTAL (EFFECTIF)	PART (%)
Primaire	2	2	3	7		14	0,7
Secondaire		22	33	130	1	186	8,9
TERTIAIRE	12	84	137	1 562	89	1 884	90,4
TOTAL	14	108	173	1 699	90	2 084	100

SOURCE : INSTAT/DIRTANA

1.3

AU TROISIÈME TRIMESTRE 2014, UN NOUVEL OPÉRATEUR SUR CINQ EXERCE DANS LE TRANSPORT DE VOYAGEURS

Selon la répartition des nouveaux établissements par branche d'activités, le nombre des nouveaux établissements commerciaux dans la région d'Analamanga diminue fortement (61% pour le commerce de détail et 22% pour le commerce de gros). Cette baisse résulte de la formalisation massive des activités commerciales au deuxième trimestre 2014. De même la proportion des nouveaux commerçants détaillants diminue de 16 points entre le deuxième trimestre 2014 et le troisième trimestre 2014. En revanche, la part des nouveaux transporteurs de marchandises et celle des

nouveaux transporteurs de voyageurs augmentent : respectivement de 2,3 points et de 4,4 points.

Malgré la baisse du nombre d'établissements créés au troisième trimestre 2014 et celle-ci dans la majorité des branches d'activités, le nombre des établissements créés dans la branche industrie du bois augmente beaucoup : passant de 3 nouveaux établissements au deuxième trimestre 2014 à 12 nouveaux établissements au troisième trimestre 2014.

1.3.1 Réapparition des nouveaux opérateurs exerçant dans la branche «assurance» et la branche «Banque», au troisième trimestre 2014

 Tableau 3

RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS CRÉÉS (EFFECTIFS) PAR BRANCHE D'ACTIVITÉS AU TROISIÈME TRIMESTRE 2014 À ANALAMANGA							
BRANCHES D'ACTIVITÉS	SA (EFFECTIFS)	EURL (EFFECTIFS)	SARL (EFFECTIFS)	EI (EFFECTIFS)	«AUTRES» (EFFECTIFS)	TOTAL (EFFECTIFS)	PART (EN %)
Agriculture	1	2	1	2	0	6	0.3
Elevage_Peche-Chasse	1	0	1	3	0	5	0.2
Sylviculture-Vannerie	0	0	1	2	0	3	0.1
Papeterie, edition, imprimerie	0	0	2	2	0	4	0.2
Tannerie - cuir	0	0	0	5	0	5	0.2
Constr et montage mat. de transport	0	1	1	10	0	12	0.6
Ind. Chimiques et pharmaceutiques	0	0	1	4	0	5	0.2
Ind. Metall. et constr machines et appar mécaniques	0	1	3	5	0	9	0.4
Ind. Textile, filature, cordes, confection	0	1	1	18	0	20	1.0
Industrie de bois	0	1	0	10	1	12	0.6
Industrie électrique	0	1	0	4	0	5	0.2
Industries alimentaires	0	6	2	21	0	29	1.4
Industries diverses	0	1	2	9	0	12	0.6
Industries extractives	0	6	10	3	0	19	0.9
Bâtiment et TP	0	4	11	39	0	54	2.6
ASSURANCES	0	0	0	1	0	1	0.0
Auxiliaires de transport	0	4	1	3	0	8	0.4
BANQUES	1	1	0	0	0	2	0.1
Commerce de détail	0	7	20	391	1	419	20.1
Commerce de gros	1	39	55	185	1	281	13.5
Enseignement	0	0	5	13	2	20	1.0
Hotel - Restaurant - Bar	0	0	1	87	0	88	4.2
Santé	0	0	0	3	4	7	0.3
Services récréatifs et sociaux	2	0	3	13	75	93	4.5
Services rendus aux entreprises	7	26	43	256	6	338	16.2
Telecommunication	0	3	3	34	0	40	1.9
Transport marchandises	1	0	5	126	0	132	6.3
Transport voyageurs	0	0	1	426	0	427	20.5
Autres Services	0	4	0	24	0	28	1.3
TOTAL GÉNÉRAL	14	108	173	1 699	90	2084	100

SOURCE : INSTAT/DIRTANA



1.4

AU TROISIÈME TRIMESTRE 2014, LA MOITIÉ DES ÉTABLISSEMENTS CRÉÉS DÉMARRE LEUR ACTIVITÉ AVEC 2 000 000 D'ARIARY OU MOINS

Au troisième trimestre 2014, le fonds de démarrage médian des nouvelles sociétés reste stable par rapport à celui du deuxième trimestre 2014. En effet, la moitié des SARL et des EURL démarrent leurs activités avec 2 000 000 d'Ariary ou moins au troisième trimestre 2014. Par contre, le fonds de démarrage de la moitié des EI augmente : passant de 1 000 000 Ariary ou moins au deuxième

trimestre 2014 à 2 000 000 d'Ariary ou moins au troisième trimestre 2014.

Entre le deuxième trimestre 2014 et le troisième trimestre 2014, quel que soit la forme juridique des nouveaux établissements, leurs fonds de démarrage moyens diminuent respectivement de 6% pour les SARL, 39% pour les EURL et 23% pour les EI.

1.4.1 Les fonds de démarrage moyens des nouveaux établissements au troisième trimestre 2014 diminuent



Tableau 4

FONDS DE DÉMARRAGE (EN MILLIER D'ARIARY) LORS DE LA CRÉATION DES ÉTABLISSEMENTS PAR FORME JURIDIQUE DANS LA RÉGION D'ANALAMANGA AU TROISIÈME TRIMESTRE 2014				
FORMES JURIDIQUE	FONDS DE DÉMARRAGE (EN 1000 ARIARY)			
	PREMIER TRIMESTRE 2014		DEUXIÈME TRIMESTRE 2014	
	MOYENNE MÉDIANE		MOYENNE MÉDIANE	
SARL	5 284	2 000	4 967	2 000
EURL	5 071	2 000	3 095	2 000
EI / AUTRES	3 987	1 000	3 089	2 000

SOURCE : INSTAT/DIRTANA

1.5

AU TROISIÈME TRIMESTRE 2014, LA PART DES SOCIÉTÉS EN REPRISE D'ACTIVITÉ AUGMENTE

Après une hausse successive depuis le premier trimestre 2014, les établissements formels déjà en activité ayant subi des mouvements diminue : allant de 3 664 au deuxième trimestre 2014 à 2 241 au troisième trimestre 2014, soit une baisse de 39%. Les entreprises individuelles restent les plus mobiles (91%). La modification, (soit en un changement ou un ajout d'activité soit en un

changement du lieu d'exercice des établissements) est le type de mouvement le plus effectué (89,2%). Toutefois, la proportion des établissements en modification diminue de 2,5 points entre les deux trimestres (91,7% au deuxième trimestre 2014). En revanche, la part des établissements en reprise d'activité augmente : allant de 0,7% à 1,4% durant la même période.

1.5.1 Au troisième trimestre 2014, une minorité d'établissements créés subit de la mutation



Tableau 5

RÉPARTITION DES MOUVEMENTS DES ÉTABLISSEMENTS DÉJÀ CRÉÉS PAR FORME JURIDIQUE DANS LA RÉGION D'ANALAMANGA AU TROISIÈME TRIMESTRE 2014							
TYPE DE MOUVEMENT	SA (EFFECTIFS)	EURL (EFFECTIFS)	SARL (EFFECTIFS)	EI (EFFECTIFS)	AUTRES (EFFECTIFS)	TOTAL (EFFECTIFS)	PART (%)
Annulation	2	6	25	176	0	209	9.3
Modification	10	41	84	1844	19	1998	89.2
Reprise	2	6	11	13	0	32	1.4
MUTATION	0	1	0	1	0	2	0.1
TOTAL	14	54	120	2034	19	2241	100.0

SOURCE : INSTAT/DIRTANA



Tableau 6

TABLEAU RÉCAPITULATIF DE LA RECRÉATION D'ÉTABLISSEMENTS DANS LA RÉGION D'ANALAMANGA DE SEPTEMBRE 2013 A SEPTEMBRE 2014 PAR DISTRICT D'IMPLANTATION ET PAR FORME JURIDIQUE													
	SEPT. 13	OCT. 13	NOV. 13	DÉC. 13	JANV. 14	FÉVR. 14	MAI. 14	AVR. 14	MAI 14	JUIN 14	JUIL. 14	AOÛT. 14	SEPT. 14
DISTRICT D'IMPLANTATION													
Antananarivo I	82	97	80	46	82	109	188	166	147	104	102	82	99
Antananarivo II	41	45	26	18	33	57	76	90	72	48	67	44	60
Antananarivo III	67	79	62	26	61	74	119	139	92	85	81	60	54
Antananarivo IV	47	39	33	26	28	91	93	118	77	63	51	43	24
Antananarivo V	62	66	50	37	60	80	119	134	112	70	102	66	75
Antananarivo VI	26	18	22	15	20	30	41	55	38	29	40	39	25
Antananarivo Avaradrano	66	53	55	20	46	77	106	124	104	77	111	55	66
Ambohidratrimo	41	56	44	34	39	63	73	92	87	59	86	62	57
Ankazobe	2	3	1	3	10	5	13	11	10	6	15	0	6
Manjakandriana	17	18	16	6	14	33	34	49	36	27	41	26	48
Anjozorobe	9	5	8	5	4	4	18	20	18	18	16	6	9
Andramasina	20	7	8	4	2	23	32	69	30	25	24	11	10
Antananarivo Atsimon-drano	74	76	97	47	77	113	183	191	150	112	147	85	89
FORME JURIDIQUE													
SA	2	5	2	5	1	3	0	3	1	3	9	1	4
SARL	31	87	60	29	46	53	58	46	78	50	80	46	47
EURL	17	48	38	17	25	41	59	29	42	37	41	26	41
EI	477	397	374	218	372	609	947	1158	824	609	727	478	494
AUTRES	27	25	28	18	32	53	31	22	28	24	26	28	36
TOTAL	554	562	502	287	476	759	1095	1258	973	723	883	579	622

SOURCE : INSTAT / DIRTANA



Note méthodologique

Cette publication se base sur les déclarations faites par les personnes physiques ou morales relatives aux mouvements des établissements enregistrés auprès de la Direction Interrégionale d'Antananarivo sise à Anosy pour la Région Analamanga.

L'objectif de cette publication est de mettre à la disposition des dirigeants, des opérateurs économiques et du public des informations sur les mouvements relatifs aux établissements dans le champ couvert par l'étude.

On distingue 5 types de mouvements sur les établissements :

- C – Création (établissement nouvellement créé)
- R – Reprise d'activité (établissement ayant repris ses activités après avoir déclaré une cessation d'activités ou annulation)
- M – Modification (ajout ou changement d'activité, changement de lieu d'exercice)
- U – Mutation (changement du propriétaire)
- A – Annulation/Cessation d'activité.

Depuis Mars 2013, la nomenclature d'activités utilisée est la

NOMAC2012 (Nomenclature Malagasy des activités de Madagascar) à cinq positions. Chaque établissement est classé suivant son activité principale. L'établissement qui constitue l'individu statistique de l'analyse peut être défini comme l'unité qui s'occupe de la production d'un groupe de biens ou un groupe de services homogènes. Il est localisé le plus souvent en un seul lieu. Par comparaison, une entreprise peut être constituée de plusieurs établissements.

Cette publication regroupe la forme juridique des établissements suivant les modalités suivantes : SA (Société Anonyme), SARL (Société à Responsabilité Limitée), EURL (Entreprise Uni-personnelle à Responsabilité Limitée), EI (Entreprise individuelle), Autres qui regroupent les autres formes juridiques (ONG, Associations, Coopératives, etc.).

